

MELANGES ASIATIQUES

TIRÉS DU

BULLETIN HISTORICO - PHILOLOGIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES

SCIENCES

DE

ST.-PÉTERSBOURG.

Tome I.

I^{re} LIVRAISON.

(Prix: 65 Cop. arg. — 21 Ngr.)

St.-Pétersbourg,

de l'Imprimerie de l'Académie Impériale des Sciences.

1849.

Se vend chez *W. Eggers et Comp.* libraires, Commissionnaires de
l'Académie, Perspective de Nevsky, No. 12, et à Leipzig, chez
Léopold Voss.

RAPPORT DE M. BROSSET SUR UN MANUSCRIT
ARMÉNIEN. (Lu le 17 août 1849.)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence la copie d'un manuscrit arménien, contenant, sous le titre de *գիրք զառարարեաց* « Livre de décisions judiciaires, » un recueil de lois, ecclésiastiques pour la plupart, composé par le Vartabied Mkhithar-Goch (à-la-Petite-Barbe), mort dans les premières années du XIII^e siècle.

Le roi de Géorgie Wakhtang VI, dans les diverses préfaces du Code qui porte son nom, parle à plusieurs reprises d'un pareil recueil, qu'il attribue à Grégoire-l'Illuminateur, et qui, dit-il, se conserve à Edchmiadzin, comme ayant fourni l'original de la III^e partie de son Code, intitulée « Législation arménienne. »

En traduisant cet ouvrage, j'avais facilement reconnu qu'il est de beaucoup postérieur à S. Grégoire-l'Illuminateur; car il y est parlé, § 153, d'un règlement de S. Sahac, arrière-petit-fils du précédent, d'autres lois émanées des empereurs Théodose et Léon-le-Sage, c'est-à-dire de la fin du IX^e siècle. D'autre part, le Catalogue imprimé de la bibliothèque d'Edchmiadzin indique, sous les N. N. 440 sqq., quatre ouvrages où l'on pouvait espérer de trouver le fonds de la III^e partie du Code géorgien.

C'est l'un de ces volumes, un magnifique manuscrit moderne, reconnu par le Synode arméno-grégorien comme la

base de ses décisions en matière de discipline, qui a servi d'original à la copie que je présente. On y trouve, non toutefois dans l'ordre du texte géorgien, la majeure partie des sujets traités dans celui-ci, et notamment ce curieux article de droit public qui a déjà été imprimé dans le Journal Asiatique, janvier 1832, traduction dont, même avec le texte arménien, il ne sera pas possible de faire disparaître toutes les incohérences.

Je sais, du reste, qu'il existe à Tiflis un manuscrit du même ouvrage, beaucoup plus court, et qui, autant que j'ai pu le comparer, de souvenir, avec le texte géorgien, s'en rapproche davantage pour la disposition et le nombre des articles.

Quoi qu'il en soit, le P. Chakhathounof, ce zélé correspondant de l'Académie, avait bien voulu chercher un copiste pour la partie du manuscrit dont je parle, qui nous était nécessaire. A sa prière, un Arménien de Vagharchapat, Stéphanos Hacobian a exécuté la copie que je présente, qui est très remarquable par la correction et par l'élégance de l'écriture, et qui est certifiée conforme à l'original, par M. Ephrem Harouthiounof, exécuteur du Synode d'Edchmiadzin.

Ce dernier, dans une lettre du 5 mars de cette année, m'annonça la perte douloureuse faite par la nation arménienne et par la science, dans la personne du P. Chakhathounof, décédé après une longue maladie, le 28 février de cette année, au village de Chahriar. L'Académie ressentira sans doute vivement la perte de cet excellent prêtre, du savant auteur de la Description de l'Église patriarcale d'Edchmiadzin et des 5 provinces de l'Ararat. Tous ses loisirs étaient consacrés à l'étude. Il avait classé et décrit la partie de la Bibliothèque du couvent, contenant les nombreux exemplaires de la Bible et du Nouveau-Testament, et soixante-trois manuscrits historiques. Sa description remplit toutes les conditions exigées d'un pareil travail, pour qu'il soit vraiment littéraire. En outre, il s'occupait d'une chronologie de l'Écriture-Sainte, pour laquelle il ne pouvait malheureusement pas profiter des secours

de la critique européenne, mais qu'il exécutait avec un soin, une conscience admirables, dans la limite de ses ressources. On se fera enfin une idée juste de l'esprit d'exactitude dont il était animé, en se rappelant qu'il a vérifié lui-même sur les lieux les centaines d'inscriptions imprimées dans son livre sur Edchmiadzin, et qui avaient été recueillies durant de longues années par les soins du patriarche Nersès, alors seulement Vicaire du siège.

17 Août 1849.

